

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à l'école Massey-Vanier située au 222, rue Mercier, Cowansville, mardi 20 février 2018, à 19 h 30.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Pierre Lavoie	
Claude Nadeau	
Marie Claude Noiseux	
Geneviève Perron	
Serge Poirier	
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

**Commissaires absents :**

Paul Sarrazin	Président
Marilyne Lafrance	
Danny Lamoureux	
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire

**Sont également présents :**

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Carl Morissette	Directeur général adjoint, services éducatifs
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Me Katherine Plante	Secrétaire générale
Mario Beauvais	Directeur, service des ressources matérielles
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, service des communications et des affaires corporatives
Anick Héту	Directrice, Service des ressources humaines
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières

**En l'absence de Monsieur Paul Sarrazin, Madame France Choinière agit en tant que présidente et Monsieur Pierre Lavoie comme vice-président.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame France Choinière ouvre la séance et constate le quorum.

20CC1718-077

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20CC1718-078

#### 3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 23 JANVIER 2018**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Monsieur Serge Poirier

**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### 3.2 **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en compte par l'administration.

### 4. MENTION DE FÉLICITATIONS

20CC1718-079

#### 4.1 **LE 50<sup>E</sup> FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR – ÉCOLE MASSEY-VANIER**

**CONSIDÉRANT** l'implication et le dévouement dans le projet du festival de théâtre amateur de Messieurs Denis Thériault et Eric Jacques, enseignants à l'école Massey-Vanier ;

**CONSIDÉRANT** que ce festival de théâtre permet aux élèves de développer la capacité à s'exprimer, la gestion du stress et le développement de la communication verbale et non verbale ;

**CONSIDÉRANT** que le festival de théâtre amateur de l'école Massey-Vanier fête cette année son 50<sup>e</sup>.

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Claude Dubois

**DE RECONNAÎTRE** l'implication, l'engagement et le dévouement des enseignants, Messieurs Denis Thériault et Eric Jacques, ainsi que de souligner le 50<sup>e</sup> du festival de théâtre amateur de l'école Massey-Vanier.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-080

#### 4.2 **SOCIÉTÉ AVIATION CONNECTION, PROGRAMME PARASCOLAIRE – ÉCOLE MASSEY-VANIER**

**CONSIDÉRANT** l'implication et le dévouement de Monsieur Camil Dumont, président et Madame Catherine Tobenas, directrice générale de la Société Aviation Connection ;

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'une activité parascolaire gratuite en formation aéronautique qui est maintenant offerte aux élèves francophones et anglophones de l'école Massey-Vanier ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme est une première au Canada et que celui-ci vise à développer l'intérêt pour l'aéronef chez nos élèves.

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Serge Poirier

**DE RECONNAÎTRE** l'implication, l'engagement et le dévouement de Monsieur Camil Dumont, président et Madame Catherine Tobenas, directrice générale de la Société Aviation Connection qui inspirent nos jeunes et contribuent au projet éducatif de l'école Massey-Vanier.

Adopté à l'unanimité.

## 5. PAROLE AUX ÉLÈVES ET AU PUBLIC

Madame Evelyn Lebeau traite du projet d'école publique alternative à Granby. Elle remercie le Conseil des commissaires et l'administration pour leur implication jusqu'à présent. Elle revient sur les démarches initiales qui ont débuté il y a presque deux ans. Elle souligne l'intérêt d'un grand nombre de parents. Elle souhaite que la Commission scolaire inclue dès maintenant le projet et précise l'école d'accueil. Elle remet ses cartes professionnelles indiquant les coordonnées des parents fondateurs.

Monsieur Steve Pelletier, membre du Conseil d'établissement de l'école Saint-André, traite de la révision des secteurs scolaires. Il précise le rôle des commissaires et leurs responsabilités.

Monsieur Ghislain Morin, président du Conseil d'établissement de l'école Saint-André, indique que la Commission scolaire n'a pas remis les véritables prévisions démographiques du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), mais des prévisions différentes, hypothétiques. Il rappelle que le Conseil des commissaires n'a pas à suivre l'avis du Directeur général. Il demande que le processus de révision soit arrêté.

Madame Anick Robillard, parent de l'école Saint-André et employée de la Commission scolaire, s'adresse directement à des commissaires, Monsieur Marc Gagnon et Madame France Choinière. Elle demande à Madame Choinière de se récuser lors du vote.

Monsieur Olivier Chaput, parent d'un élève de l'école Ave Maria, traite d'une rencontre tenue par les parents de l'établissement et souligne les commentaires émis. Il questionne quant à l'utilisation du local d'anglais. Il mentionne que, selon le projet de révision des secteurs, les élèves qui seraient accueillis par l'école Ave Maria feront abaisser l'indice de défavorisation.

## 6. POINTS DE DÉCISION

### 6.1 POLITIQUE 1.1 – STYLE DE GOUVERNANCE

#### 6.1.1 ACTES RÉPRÉHENSIBLES – NOMINATION DU RESPONSABLE

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* le 9 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour les organismes publics, notamment les commissions scolaires, de nommer un Responsable du suivi des divulgations ;

**CONSIDÉRANT** que ledit Responsable a pour mandat de recevoir les divulgations des membres du personnel de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, de procéder aux vérifications requises et de faire rapport au Conseil des commissaires ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil des commissaires de nommer un Responsable qui soit en position d'autorité afin de pouvoir intervenir promptement et prendre des mesures concrètes pour enrayer la commission d'actes répréhensibles au sein de la Commission scolaire ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Madame Geneviève Perron

**DE NOMMER** le Directeur général, Monsieur Eric Racine, à titre de Responsable du suivi des divulgations.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-082

**6.1.2 ACTES RÉPRÉHENSIBLES – APPROBATION DE LA PROCÉDURE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* le 9 décembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la Commission scolaire de se doter d'une procédure Une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés ;

**CONSIDÉRANT** que ladite procédure doit prévoir l'envoi par écrit d'un avis de réception des renseignements divulgués, préciser les modalités relatives au dépôt d'une divulgation et déterminer les délais de traitement.

**CONSIDÉRANT** que la procédure doit, en outre, prévoir toutes les mesures nécessaires pour qu'une divulgation demeure confidentielle, pour que les droits des personnes soient respectés et indiquer la protection prévue en cas de représailles.

Il est proposé par Madame Geneviève Perron et appuyé par Madame Jeannine Barsalou

**D'APPROUVER** la procédure relative à la divulgation d'actes répréhensibles par les employés, telle que présentée ;

**DE MANDATER** la Directrice des communications et des affaires corporatives ainsi que la Directrice des ressources humaines de promouvoir et diffuser ladite procédure à tous les membres du personnel de la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

**6.2 RÈGLEMENT 2.0 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

20CC1718-083

**6.2.1 SUBSTITUT AU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE - NOMINATION**

**CONSIDÉRANT** le *Code d'éthique et de déontologie du Conseil des commissaires (RE-2)* adopté à la séance ordinaire du 17 février 2015 ;

**CONSIDÉRANT** que ce Règlement prévoit la formation d'un Comité d'éthique et de déontologie, composé de trois personnes, soit d'un président ainsi que deux membres, un ancien commissaire et un ancien gestionnaire du domaine scolaire ;

**CONSIDÉRANT** que le mandat du comité est d'examiner toute plainte jugée fondée à l'égard d'un commissaire suite à une allégation de contravention au Code d'éthique et de déontologie et d'imposer une sanction le cas échéant ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a procédé à la nomination, le 24 octobre 2017, de la présidente du Comité d'éthique et de déontologie (résolution # 20CC1718-038) ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de nommer également un substitut afin de pallier toute absence temporaire de la présidente ;

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier et appuyé par Madame Marie Claude Noiseux

**DE NOMMER** Maître Michèle St-Onge à titre de substitut à la présidente du Comité d'éthique et de déontologie des commissaires de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*.

Adopté à l'unanimité.

### 6.3 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

20CC1718-084

#### 6.3.1 RÉFECTION DE LA TOITURE PHASE 4 ET 5 – ÉCOLE MASSEY-VANIER

**CONSIDÉRANT** le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer des travaux de réfection de la toiture pour les phases 4 et 5 à l'école Massey-Vanier et Massey-Vanier High School ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » et à la mesure « Maintien des bâtiments – Budget additionnel (50625) » ;

**CONSIDÉRANT** la répartition budgétaire des commissions scolaires Val-des-Cerfs et Eastern Township (50%-50%) ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux débuteront en juin 2018 et se termineront en août 2018 ;

Il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux appuyé par Monsieur Claude Dubois

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Lacasse & Fils Maîtres couvreurs inc. le contrat de construction pour effectuer les travaux de réfection de la toiture pour les phases 4 et 5 à l'école Massey-Vanier et Massey-Vanier High School au montant avant taxes de 547 400 \$.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-085

#### 6.3.2 SERVICES PROFESSIONNELS – CHARGÉS DE PROJETS CSVDC

**CONSIDÉRANT** le besoin du Service des ressources matérielles de s'adjoindre les services de deux (2) chargés de projets pour réaliser des projets des mesures « Maintien des bâtiments (50621) », « Résorption du déficit de maintien (50622) » et « Maintien des bâtiments – Budget additionnel (50625) » ;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MÉES) permet, à même les enveloppes d'investissement, de s'adjoindre des services professionnels pour une valeur maximale de 4 % pour des chargés de projets externes ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix ajusté le plus bas, conformément aux règles de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et des règlements en découlant sur les contrats de service ;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection a reçu le 14 février 2018 et fait l'analyse des soumissions en date du 16 février 2018 ;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois et appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**D'OCTROYER** à l'entreprise Groupe Axor Inc de Montréal le contrat de service d'une durée de deux (2) ans dans le dossier de services professionnels de chargés de projets suite à la recommandation du comité de sélection au montant de 423 685,00 \$ avant taxes, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

**D'AUTORISER** le Directeur des ressources matérielles à signer tous documents en découlant pour et au nom de la commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Adopté à l'unanimité.

20CC1718-086

### **6.3.3 RÉNOVATION DES SALLES DE DOUCHE ET TOILETTES – ÉCOLE JEAN-JACQUES-BERTRAND**

**CONSIDÉRANT** le Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs au Conseil des commissaires ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et des règlements en découlant sur les octrois des contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de rénover les salles de douches et toilettes à l'école Jean-Jacques-Bertrand ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure « Maintien des bâtiments (50621) » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux débuteront en juin 2018 et se termineront en août 2018 ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Monsieur Claude Nadeau

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Comco Entrepreneurs en bâtiments de Sherbrooke le contrat de construction pour rénover les salles de douche et toilettes à l'école Jean-Jacques-Bertrand au montant avant taxes de 270 900,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

## **7. POINTS D'INFORMATION**

### **7.1 PAROLE AU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Madame Marie-Josée Cornay traite de la compétition Robotique First qui se tiendra les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mars prochain à Montréal. Madame France Choinière ajoute quant à son expérience des années passées.

Madame Georgette Beauregard Boivin traite d'une rencontre du Conseil d'établissement de l'école l'Orée-des-Cantons et de la rencontre tenue à l'école Wilfrid-Léger quant au projet d'érection d'un terrain de baseball.

Monsieur Pierre Lavoie traite des compétitions du CRIF. Il souligne les médailles d'or et d'argent obtenues.

Madame Marie Claude Noiseux revient sur les allocutions à la parole au public relativement avec la révision des secteurs scolaires. Elle souligne que pour accueillir une école alternative, un conseil d'établissement doit accepter le projet et en faire la demande à la Commission scolaire.

Madame France Choinière mentionne que les suggestions du public concernant la révision des secteurs scolaires seront reçues jusqu'au 27 février 2018.

Monsieur Marc Gagnon discute de la remise des prix Pauvreté et souligne les récipiendaires.

Madame Geneviève Perron remercie les personnes présentes à la séance de consultation du 13 février 2018 de même qu'aux personnes qui ont transmis des mémoires.

**7.2 PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur Eric Racine salue les efforts des parents fondateurs de l'école alternative. Il recommande que ceux-ci continuent leurs démarches auprès des conseils d'établissement.

Il précise que le Conseil des commissaires prend ses décisions dans l'intérêt de tous les élèves et que les commissaires sont légitimés de participer au vote pour l'ensemble du territoire.

20CC1718-087

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Marie Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**DE LEVER** la séance ordinaire à 20 h 17.

Adopté à l'unanimité.

---

 Président

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

---

 Secrétaire générale

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"